

**Province de Québec
Municipalité de Poularies
District d'Abitibi-Ouest**

6 novembre 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle l'accueil, lundi le 6 novembre 2023, à 20 h, formant quorum sous la présidence du maire, M. Pierre Godbout, et à laquelle sont présents :

MM. les conseillers Réal Rancourt et Tony Rancourt
M^{mes} les conseillères Francine Vallières, Priscillia Lefebvre et Valérie Rancourt

Était absent M. le conseiller Hugh Fortier

M^{mes} Katy Rivard greffière-trésorière/directrice générale et Jessica Couillard greffière-trésorière adjointe assistent également à l'assemblée.

Le maire, M. Pierre Godbout, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

2023-11-147 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2023-11-148 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Tony Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023 soit adopté tel que rédigé.

2023-11-149 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 octobre 2023

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Francine Vallières, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 octobre 2023 soit adopté tel que rédigé.

2023-11-150 Approbation des comptes

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Francine Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer qui s'élèvent au montant de 159 176.99 \$ présentés par la secrétaire-trésorière soient acceptés tel que présentés.

2023-11-151 Dépôt des deux états comparatifs des revenus et dépenses

Il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Francine Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses fait par la secrétaire-trésorière/directrice générale, M^{me} Katy Rivard soit adopté tel que présenté.

2023-11-152 Acceptation des états financiers 2022 de l'O.M.H. de l'Arc-en-Ciel

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Tony Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport financier 2022 de l'Office municipal d'habitation de l'Arc-en-ciel, présenté par la secrétaire-trésorière.

2023-11-153 Révision budgétaire 2023 de l'O.M.H. de l'Arc-en Ciel

Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Francine Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les révisions budgétaire 2023 de l'Office municipal d'habitation de l'Arc-en-ciel. Ces 2 révisions totalisent une augmentation de la contribution de la municipalité de Poularies de 130 \$.

2023-11-154 PAVL – Volet Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supermunicipaux (PPA-ES)

- ATTENDU QUE la municipalité de Poularies a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;
- ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
- ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;
- ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
- ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;
- ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
- ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
- ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;
- ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :
- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
 - 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
 - 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;
- ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;
- ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Priscillia Lefebvre, appuyée par Valérie Rancourt, il est et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Poularies approuve les dépenses d'un montant de 10 621,21 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2023-11-155 PAVL – Volet Projets particuliers d’amélioration d’envergure ou supermunicipaux (PPA-ES)

- ATTENDU QUE la municipalité de Poularies a pris connaissance des modalités d’application du volet Projets particuliers d’amélioration (PPA) du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) et s’engage à les respecter;
- ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d’aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
- ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d’annonce du ministre;
- ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
- ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d’annonce du ministre;
- ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l’acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
- ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu’il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l’aide tel qu’il apparaît à la lettre d’annonce;
- ATTENDU QUE l’aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d’annonce du ministre;
- ATTENDU QUE l’aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu’à concurrence de :
- 1) 40 % de l’aide financière accordée, pour le premier versement;
 - 2) 80 % de l’aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
 - 3) 100 % de l’aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;
- ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d’annonce ne sont pas admissibles;
- ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Réal Rancourt, appuyée par Francine Vallières, il est et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Poularies approuve les dépenses d’un montant de 6 742,97 \$ relatives aux travaux d’amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée.

2023-11-156 PAVL – Volet Projets particuliers d’amélioration d’envergure ou supermunicipaux (PPA-ES)

- ATTENDU QUE la municipalité de Poularies a pris connaissance des modalités d’application du volet Projets particuliers d’amélioration (PPA) du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) et s’engage à les respecter;
- ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d’aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
- ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d’annonce du ministre;
- ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
- ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d’annonce du ministre;
- ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l’acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
- ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu’il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l’aide tel qu’il apparaît à la lettre d’annonce;
- ATTENDU QUE l’aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d’annonce du ministre;
- ATTENDU QUE l’aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu’à concurrence de :
- 1) 40 % de l’aide financière accordée, pour le premier versement;
 - 2) 80 % de l’aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
 - 3) 100 % de l’aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;
- ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d’annonce ne sont pas admissibles;
- ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Priscillia Lefebvre, appuyée par Tony Rancourt, résolu à l’unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Poularies approuve les dépenses d’un montant de 16 631,46 \$ relatives aux travaux d’amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée.

2023-11-157 PAVL – Volet Projets particuliers d’amélioration par circonscription électorale

- ATTENDU QUE la municipalité de Poularies a pris connaissance des modalités d’application du volet Projets particuliers d’amélioration (PPA) du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) et s’engage à les respecter;
- ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d’aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
- ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l’année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
- ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l’année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l’acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
- ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu’il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l’aide tel qu’il apparaît à la lettre d’annonce;
- ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Francine Vallières, appuyée par Réal Rancourt, il est et résolu à l’unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Poularies approuve les dépenses d’un montant de 15 008,29 \$ relatives aux travaux d’amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée.

2023-11-158 Programme d’aide aux infrastructures récréatives, sportives et plein air (PAFIRSPA)

Il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Francine Vallières et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Poularies autorise la présentation du projet de Pumptrack au ministère de l’Éducation dans le cadre du Programme d’aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l’engagement de la municipalité de Poularies à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d’exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l’obtention d’une lettre d’annonce de la ministre;

QUE la municipalité de Poularies désigne M^{me} Katy Rivard, greffière-trésorière/directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

2023-11-159 Autorisation de dépense pour le projet Fonds région et ruralité

Une subvention de 50 000 \$ a été accordée dans le cadre du programme d'aide financière au Fonds Régions et Ruralité (FRR), pour la bonification de la salle l'Accueil. Le projet vise l'ajout de deux thermopompes et rénovation complète des armoires de la cuisine. Il est proposé par Francine Vallières, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour l'achat et l'installation d'armoires neuves au coût de 39 500 \$ avant taxes tel que mentionné dans la soumission reçue des Armoires Serge Robitaille.

Il est également résolu d'accepter la soumission de Climavair au montant de 23 995 \$ avant taxes pour l'achat et l'installation de deux thermopompes. Les frais d'électricien nécessaires pour le branchement des thermopompes seront pris en charge par la municipalité.

2023-11-160 Ajout d'une caméra

Il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Francine Vallières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour l'ajout d'une caméra afin d'avoir une vue dans l'agrandissement de la Sporteck, le montant pour cette dépense est de 715 \$ avant taxes.

2023-11-161 Travaux de plomberie

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour effectuer des travaux de plomberie à l'édifice municipal. Le coût des travaux et des matériaux n'est pas connu puisqu'aucun plombier n'est disponible pour faire une estimation.

2023-11-162 Calendrier des séances ordinaire de 2024

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Tony Rancourt, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024. Ces séances débiteront à 20 h:

Lundi 15 janvier;	Mardi 2 juillet;
Lundi 5 février;	Mardi 6 août;
Lundi 4 mars;	Mardi 3 septembre;
Mardi 2 avril;	Lundi 7 octobre;
Lundi 6 mai;	Lundi 4 novembre;
Lundi 3 juin;	Lundi 2 décembre.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

2023-11-163 Vente de pneus

Suite à la mise en vente par enchère des pneus, il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Tony Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de vendre les pneus à Mikael Leclerc au montant de 420 \$ + taxes.

2023-11-164 Demande du comité des Loisirs pour les cadeaux de Noel pour les enfants de Poularies

Le comité des loisirs organise une fête de Noël pour les enfants de Poularies. Il est proposé par Francine Vallières, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'allouer la somme de 25 \$ par enfant inscrit pour l'achat des cadeaux.

2023-11-165 Demande de M^{me} Francine Vallières concernant l'activité pour la fondation JAC

Il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser M^{me} Francine Vallières à utiliser la salle l'Accueil gratuitement pour un souper qui aura eu lieu le 4 novembre 2023, les profits de cette activité seront versés à la fondation JAC, qui a pour mission de venir en aide aux enfants d'Abitibi-Ouest qui vivent un événement difficile en leur fournissant un soutien moral et financier.

2023-11-166 Demande de contribution financière – Fondation Philippe Laprise

Une demande de la fondation Philippe Laprise sollicite l'appuie de contribution financière de la municipalité dans leur projet de sensibilisation au TDAH. Il est proposé par Francine Vallières, appuyé par Valérie Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'offrir la somme de 100 \$ à cette cause.

2023-11-167 Congé des fêtes

Il est proposé par Francine Vallières, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bureau municipal soit fermé du 22 décembre 2023 au 7 janvier 2024 inclusivement pour le congé des Fêtes.

2023-11-168 Rapport d'ingénierie conceptuelle

Il est proposé par Valérie Rancourt, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport d'ingénierie conceptuelle # 680527-0000-41ER-0002_0, concernant l'assainissement des eaux à Poularies, préparé par la firme AtkinsRéal. L'option de traitement par étangs non aérés a été retenue.

Séance de travail

Il est convenu qu'une séance de travail ait lieu lundi le 20 novembre 2023 à 19hs.

2023-11-169 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Francine Vallières, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée, il est 21h50.

Maire _____ **Greffière trésorière/dir.gén.** _____

Je, Pierre Godbout, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'art. 142 (2) du Code Municipal.